

1. *Débitrice*: **Isotech Ecublens SA**, Route de Crochy 20,
1204 Ecublens
2. *Date du sursis concordataire provisoire*: 05.04.2007
3. *Durée du sursis concordataire provisoire*: 2 mois
4. *Commissaire provisoire*: Jacques Lauber, agent d'affaires
breveté à Lausanne
5. *Remarques*: Par décision du 5 avril 2007 notifiée le 5 avril
2007, la Présidente du Tribunal d'arrondissement de La
Côte a accordé à Isotech Ecublens SA, représentée par
Thierry Zumbach, agent d'affaires breveté à Lausanne, un
sursis concordataire provisoire, ordonné la suspension des
poursuites, et statuera en son audience du mardi 29 mai
2007, à 09 h 00 heures, à Nyon, au Tribunal d'arrondisse-
ment, Rte de St-Cergue 38, sur la requête de sursis concor-
dataire déposée par Isotech Ecublens SA.
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audi-
ence pour y fournir tous renseignements utiles sur la situa-
tion de la société débitrice.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(03889014)